COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 24 septembre 2012

R A P P O R T

au Conseil Communal de Montreux
de la commission nommée pour l'examen du
préavis 21/2012 de la Municipalité au Conseil Communal relatif
à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 136'200.-, pour l'achat de matériel informatique.

Président :	M.	Olivier Raduljica
Membres :	Mme	Amiira Neff
	MM.	Patrick Aubort
		Bassam Degerab
		Mario Gori
		Patrick Grognuz
		Tal Luder
		Cyril Pabst
		Pierre-André Spahn
		Raphaël Tanner

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Votre commission s'est réunie le 19 septembre 2012 à la Villa Mounsey. En présence de Messieurs Pierre Rochat, Municipal, Serge Gard, chef du service des finances, et Yvan Gaillard, chef du centre informatique, que nous remercions pour les précisions et les réponses apportées aux nombreuses questions.

Préambule :

M. Rochat rappelle que ce préavis s'inscrit dans une logique de rééquilibrage suite à l'amendement no 1 concernant le renouvellement ou l'acquisition du matériel informatique du budget 2011 qui retirait toute charge d'acquisition. Il précise que

suite à l'audit réalisé par Ernst & Young, le plan directeur informatique de notre commune a été actualisé. Il s'agit là d'une première mise à jour des équipements dans le but d'harmoniser la communication entre les différents services. Il ajoute que la Commission consultative informatique (CCI), composée de municipaux, de conseillers communaux et d'experts, a été réactivée et s'est réunie en avril pour discuter de l'audit.

M. Gard estime que l'audit mené et l'actualisation du plan directeur qui en découle témoignent de la volonté de regagner la confiance perdue, lors du vote de l'amendement no 1 concernant le renouvellement ou l'acquisition du matériel informatique du budget 2011, en proposant un plan d'action et une feuille de route. Il souhaite de plus qu'une réflexion sur le plan directeur informatique soit menée annuellement, la première mouture de 2008 n'ayant jamais été actualisée. Ce premier préavis constitue pour lui une première mise à jour qui devra pouvoir être complétée par une amélioration de la sécurité notamment.

Discussion générale :

Suite à la question d'un commissaire, M. Gaillard explique que les entités (Commune de Villeneuve, Sécurité Riviera, 2m2c, Conservatoire de musique Montreux-Vevey, PROMOVE, Billetterie district de Vevey, Plateforme Extranet Riviera, Taxe intercommunale de séjour), dont le centre informatique gère l'informatique, louent de la place sur les disques durs et profitent de sa puissance de calcul, de ses antivirus et de son entretien. En revanche, si elles ont besoin de licences spécifiques, ces entités doivent les acheter. M. Rochet précise que ce partenariat est également intéressant pour notre commune puisqu'il permet d'abaisser les coûts.

Un commissaire souhaite savoir le montant refusé lors du budget 2011. M. Gaillard nous dit qu'il était proche des Fr. 200'000.-. Si on additionne les coûts de ce préavis et ceux prévus pour 2013 (formation Fr. 32'100.- et renouvellement PC Fr. 8'740.-), on arrive à Fr. 177'040.-. La différence est principalement due à la baisse de prix de certains produits.

Une discussion technique s'engage sur la pertinence de l'achat de licences d'outils bureautique (Microsoft Office) récentes qui tourneraient, sur plusieurs postes, sur des systèmes d'exploitation (Windows) plus anciens et dont l'utilisation ne serait pas optimale. MM. Gaillard et Gard nous expliquent notamment que ces licences permettront l'utilisation de nouvelles fonctionnalités ainsi qu'un gain de temps dans les transmissions grâce à l'harmonisation des logiciels entre les services. M. Rochat ajoute que la commune compte beaucoup d'apprentis et qu'il y a une demande du côté des écoles qui travaillent avec des logiciels mis à jour.

MM. Gaillard et Gard constatent le retard qui a été pris dans la mise à jour de licences et le renouvellement du parc informatique, qui est passé de 4 à 5 ans, suite au vote de l'amendement no 1 relatif au matériel informatique du budget 2011.

Un commissaire s'intéresse aux prix des licences qu'il trouve élevés. M. Gard lui répond qu'il s'agit là des prix standards non encore négociés et que si le préavis était

adopté, la procédure normale avec appels d'offres serait lancée. La possibilité de louer les logiciels via Internet, qui permettrait une mise à jour automatique mais qui serait dépendante du réseau, sera discutée.

Quant à la formation aux nouvelles fonctionnalités des licences, M. Gard souhaite avoir à moyen terme un spécialiste dans chaque service qui servirait de personne ressources pour ses collègues.

Conclusions :

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 21/2012 de la Municipalité du 24 août 2012 relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 136'200.-, pour l'achat de matériel informatique.

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les acquisitions décrites dans le présent rapport ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit budgétaire complémentaire de 136'200.- à imputer comme suit dans les comptes 2012 :

   - compte 202.3091 Frais de formation du personnel Fr. 1'900.-
   - compte 202.3111 Achat et renouvellement Fr. 3'620.-
   - compte 202.3199 Logiciels/licences/divers Fr. 130'680.-

3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte et convention en rapport avec cette affaire.

Le président-rapporteur

Olivier Raduljica